

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 28 NOVEMBRE 2016 À 19 H À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le Maire Marc Asselin,
Madame la conseillère Sylvie Beaumont,
Messieurs les conseillers : Lucien Boily,
Jocelyn Fradette, Gilles Girard, Frédéric
Tremblay, Gino Villeneuve, Pascal Pilote
et Alain Fortin.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Monsieur Sylvain Duchesne, directeur
général, et monsieur Jean Paradis,
greffier.

La séance est ouverte à 19 h 05 et les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans les délais impartis.

ENTENTE CONCERNANT LA RÉORGANISATION DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX EN VERTU DE LA LOI 15 **579-33-2016**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté, le 4 décembre 2014, la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (2014, chapitre 15);

CONSIDÉRANT QUE cette loi prévoit que les régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal doivent être restructurés en vue d'en assainir la santé financière et d'en assurer la pérennité;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la loi prévoit que les régimes doivent être modifiés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma, le Syndicat canadien de la fonction publique, local 2541, l'Association des employés cadres de Ville d'Alma inc. et les employés cadres non représentés par l'Association ont convenu, par la négociation, d'une entente équitable pour les participants ainsi que pour les contribuables;

il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
ET RÉSOLU :

"d'accepter l'entente intervenue entre la Ville d'Alma, le Syndicat canadien de la fonction publique, local 2541, l'Association des employés cadres de Ville d'Alma inc. et les employés cadres non représentés par l'Association concernant la réorganisation du régime de retraite des employés municipaux;

et d'autoriser Monsieur le Maire, monsieur le conseiller Gilles Girard, le directeur général ainsi que le directeur du Service des ressources humaines, à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, ladite entente."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

580-33-2016

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 06.



greffier



maire